Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 892

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public 892
DP
J.A. 1000 Lausanne 1 28 janvier 88
Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

Système de milice et professionnalisme

Imaginez que, pour réclamer un revenu paritaire comme les paysans, tous les «miliciens» de notre système politique se mettent en grève. D'un jour à l'autre, la vie publique de 90% de nos communes serait paralysée: les conseils communaux, les commissions pour la construction d'un nouveau bâtiment d'école, les gestionnaires de la STEP régionale ne se réuniraient plus, et l'infirmière communale travaillerait à la clinique privée. Au niveau cantonal et fédéral, il n'y aurait plus de débat parlementaire. Le Conseil fédéral, lui, devrait renoncer non seulement à l'avis de trois membres de la commission des scénarios énergétiques, mais au service d'environ 4000 experts qui travaillent pour une indemnité de 100 francs par jour.

Impensable! Mais cela illustre bien l'importance de notre «système de milice» auquel sont reconnus deux avantages. Le premier est de nature économique: une petite société ne peut se permettre de «gaspiller» ses ressources pour un grand appareil administratif professionnel. Le système de milice utilise donc les capacités professionnelles, les qualifications, le temps libre des citoyens et a ainsi permis de maintenir une organisation politique décentralisée, différenciée et riche en ressources humaines. L'autre avantage est démocratique. Le système de milice, dit-on, permet à un grand nombre de citoyens de participer aux décisions politiques et à la gestion des affaires publiques, tout en répondant aux aspirations d'autogestion.

Pourtant, les expériences quotidiennes amènent des questions critiques. Efficacité d'abord. Les qualifications des miliciens sont assez souvent limitées face aux tâches à remplir, la gestion du temps dans les organes de milice n'est pas toujours la meilleure possible. Chacun de nous connaît les longues séances où on se perd dans les détails sans prendre de décisions sur les objets. On retrouve en quelque sorte le mécanisme de l'armée où le fait que l'heure de travail ne coûte rien permet de faire chercher la fameuse cordelette de tente pendant deux heures par toute une compagnie de soldats de milice. Autre problème: la participation démocratique aux fonctions de milice est inégale. Le chœur des miliciens chante avec un fort accent des classes moyennes. Evidemment, ceux qui offrent du travail sans rémunération doivent disposer de revenus sans travailler. Ces derniers temps, divers scandales de politiciens qui se sont lancés dans la recherche trop osée d'avantages personnels et publics ont fait les gros titres. Mais, au lieu de moraliser, ne devrions-nous pas reconnaître que le système de milice, lui-même fondé sur la combinaison de ressources privées et publiques, est également sensible aux effets pervers de l'enchevêtrement?

Faut-il donc l'abandonner en faveur de plus de professionnalisme? Une récente analyse portant sur 200 communes alémaniques donne le profil sociologique du système de milice et son évolution*. Points intéressants: il n'y a pas de sens unique vers la professionnalisation. Car, parallèlement à la croissance démographique et des tâches qui engendrent une administration plus professionnelle, les communes créent de nouveaux organes de milice, ce qui signifie qu'elles semblent bien voir les limites du système. Leur réponse, cependant, est de le remplacer non par le professionnalisme tout court, mais par une combinaison des deux qui réunit leurs avantages respectifs.

Nous pourrions nous inspirer au niveau fédéral de cet esprit d'innovation des communes. Car des réformes majeures du parlement sont bloquées depuis des années, souvent sous le prétexte de préserver «le caractère de milice» du parlement — bien que ses membres soient des semi-professionnel(les) qui consacrent six mois par année aux tâches de leur mandat. Mais là aussi, il ne faudrait pas faire une vache sacrée de notre système actuel. Une solution pourrait être: ne pas avoir des parlementaires professionnels, mais leur donner de vrais moyens professionnels (aides personnel(le)s, secrétariats, documentation, infrastructure) pour mieux remplir leur tâche.

WL

* Hans Geser et al., *Gemeindepolitik zwischen Milizorganisation und Berufsverwaltung*, Bern 1987